



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU GARAGE MUNICIPAL

- Description des travaux :** La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue des travaux de construction d'un entrepôt non isolé sur le terrain du garage municipal.
- Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO à compter du 5 août 2020.  
<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
- Représentante du dossier :** Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)
- Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, le lundi 24 août 2020. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

---

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Les contrats sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 22 juillet 2020.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX

- Description des travaux :** La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue de la fourniture d'enrobé bitumineux dans le cadre des travaux de réfection d'une portion du chemin de Bourg-Louis.
- Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO à compter du 5 août 2020.  
<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
- Représentante du dossier :** Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)
- Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, le lundi 24 août 2020. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

---

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Les contrats sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 24 juillet 2020.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### FOURNITURE DE GRAVIER MG-20

**Description des travaux :**

La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue de la fourniture d'enrobé bitumineux dans le cadre des travaux de réfection d'une portion du chemin de Bourg-Louis et pour le prolongement de la rue des Forces dans le parc industriel no 2.

**Documents d'appel d'offres :**

Disponibles sur SÉAO à compter du 5 août 2020.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**Représentante du dossier :**

Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)

**Dépôt des soumissions :**

Avant 11 h, le lundi 24 août 2020. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

---

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Les contrats sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 24 juillet 2020.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA



**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION ÉCRITE**  
**(en remplacement d'une assemblée publique de consultation**  
**concernant diverses demandes de dérogation mineure)**

**Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.**

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 10 août 2020**, à 19 h 30, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

***Demande numéro 1***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 104, rue des Vétérans (lot 6 274 326 du cadastre du Québec) dans le secteur du parc industriel no 2.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que le bâtiment existant soit localisé à une distance de l'ordre de 5,92 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone I-10 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

***Demande numéro 2***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1546, rang Saint-Mathias (lot 4 491 837 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que le bâtiment principal existant soit localisé à une distance de l'ordre de 3,22 mètres de la ligne arrière, à 4,24 mètres de la ligne latérale gauche et à 8,75 mètres de la ligne latérale droite plutôt qu'à 9 mètres comme prévu aux dispositions applicables à la zone F-15 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.



***Demande numéro 3***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 175, chemin du Lac-Alain Est (lot 4 491 669 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, que le bâtiment accessoire projeté soit situé à une distance de l'ordre de 0,60 mètre de la ligne latérale droite plutôt qu'à 1,20 mètre et de l'ordre de 1,82 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

***Demande numéro 4***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 190, rue des Merises (lot 3 515 159 du cadastre du Québec) dans le secteur de la Grande Ligne.

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, que l'agrandissement projeté du bâtiment principal soit situé à une distance de l'ordre de 5,63 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 6 mètres comme prévu aux dispositions applicables à la zone RR-9 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

***Demande numéro 5***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 497, chemin de la Rivière-Mauvaise (lot 4 624 561 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, que le bâtiment accessoire projeté soit situé à une distance de l'ordre de 2 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres comme prévu aux dispositions applicables à la zone F-6 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.



***Demande numéro 6***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le lot 5 115 749 du cadastre du Québec, dans le secteur de la route Corcoran.

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, qu'à la suite d'une opération cadastrale, un des lots projetés puisse avoir une largeur de l'ordre de 11,40 mètres plutôt que 14 mètres comme prévu au tableau 4.1 de l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

La demande vise également à permettre, que le bâtiment principal projeté soit situé à une distance de l'ordre de 7,4 mètres de la ligne avant (route Corcoran) plutôt qu'à 8 mètres comme prévu à l'article 7.1.3 et aux dispositions applicables à la zone HA-37 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

***Demande numéro 7***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 7300, île Genoïis (lot 4 492 104 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Sept-Îles.

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, qu'à la suite d'une opération cadastrale, le lot 4 492 104 du cadastre du Québec puisse avoir une superficie de l'ordre de 2443,8 mètres carrés plutôt que 10 000 mètres carrés comme prévu à l'article 4.3.3 du *Règlement de lotissement 584-15*.

***Demande numéro 8***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le lot 4 492 538 du cadastre du Québec dans la rue Gingras dans le secteur du lac Bison.

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, qu'à la suite d'une opération cadastrale, le lot 4 492 538 du cadastre du Québec puisse avoir une superficie de l'ordre de 928,8 mètres carrés plutôt que 4 000 mètres carrés comme prévu au tableau 4.3 de l'article 4.4.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.



***Demande numéro 9***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 104, rue Gingras (lot 4 492 558 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Bison.

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre, que l'agrandissement projeté du bâtiment principal (garage annexé) représente plus de 50 % de la largeur totale du bâtiment principal (incluant le garage) comme prévu à l'article 10.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

**Commentaires**

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à l'une ou l'autre de ces dérogations mineures doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : [urbanisme@villesaintraymond.com](mailto:urbanisme@villesaintraymond.com)

Donné le 24 juillet 2020.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA